

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**APPROBATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DE L'ACHAT A
L'AMIABLE PAR LA COMMUNE
DE LA PARCELLE SECTION AH
N°3 SISE 29 RUE DU BIEZ, 59193
ERQUINGHEM-LYS**

DELIBERATION:

Publiée le 28 juin 2025

Rendue exécutoire le 28 juin 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 28 juin
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 28 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS
(NORD)

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mise en vente du bien situé 29 rue du Biez, 59193 ERQUINGHEM-LYS, parcelle section AE N°3, pour une contenance et superficie 60 m² au prix de 90.000 €,

Considérant la situation de l'immeuble contigu au restaurant scolaire ;

Vu le courrier adressé par Monsieur le Maire, à la propriétaire Madame Stéphanie ROGEAU, rapportant sa volonté d'acquérir l'ensemble aux conditions énoncées et l'acceptation de cette dernière,

Considérant que le montant de la valeur vénale du bien immobilier en deçà de 180.000 €, ne nécessite pas la saisine des domaines

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité, la proposition d'achat à l'amiable par la commune, du 29 rue du Biez, au montant de 90.000 €, celle-ci prenant en sus à sa charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition pour un montant estimation de 7.500 €.

Par cette nouvelle acquisition, la commune mettra en œuvre des aménagements d'intérêts locaux, en relation avec le restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

L'acquisition et les frais annexes, seront inscrits au budget communal ;

Adopté Pour Ampliation
Le Maire